

Épidémie de Covid à Genève

Le commerce reprendra avec des règles strictes

Le gouvernement desserre la bride, mais le spectre d'une troisième vague rôde.

Marc Moulin

Comment ouvrir pour la deuxième fois sans risquer de devoir fermer pour une troisième fois? Telle est l'énigme que les commerces genevois seront appelés à résoudre ce samedi en relevant leurs rideaux restés clos durant près de quatre semaines. Le Conseil d'État a édicté de nombreuses règles pour encadrer cette reprise, tout en avertissant que le suivi serré de la situation sanitaire peut le mener en tout temps soit à relâcher la bride soit, au contraire, à resserrer la vis.

Intervenant une semaine après la reprise anticipée des soins à la personne, la réouverture des arcades ne vendant pas des produits d'usage courant arrive avec un peu d'avance. L'arrêté qui forçait leur fermeture courait jusqu'à dimanche. Il faut dire que la pression sur Genève est forte. Les cantons voisins n'ont, eux, pas bouclé leurs échoppes, qui ont attiré un exode de consommateurs genevois.

Sous influence extérieure

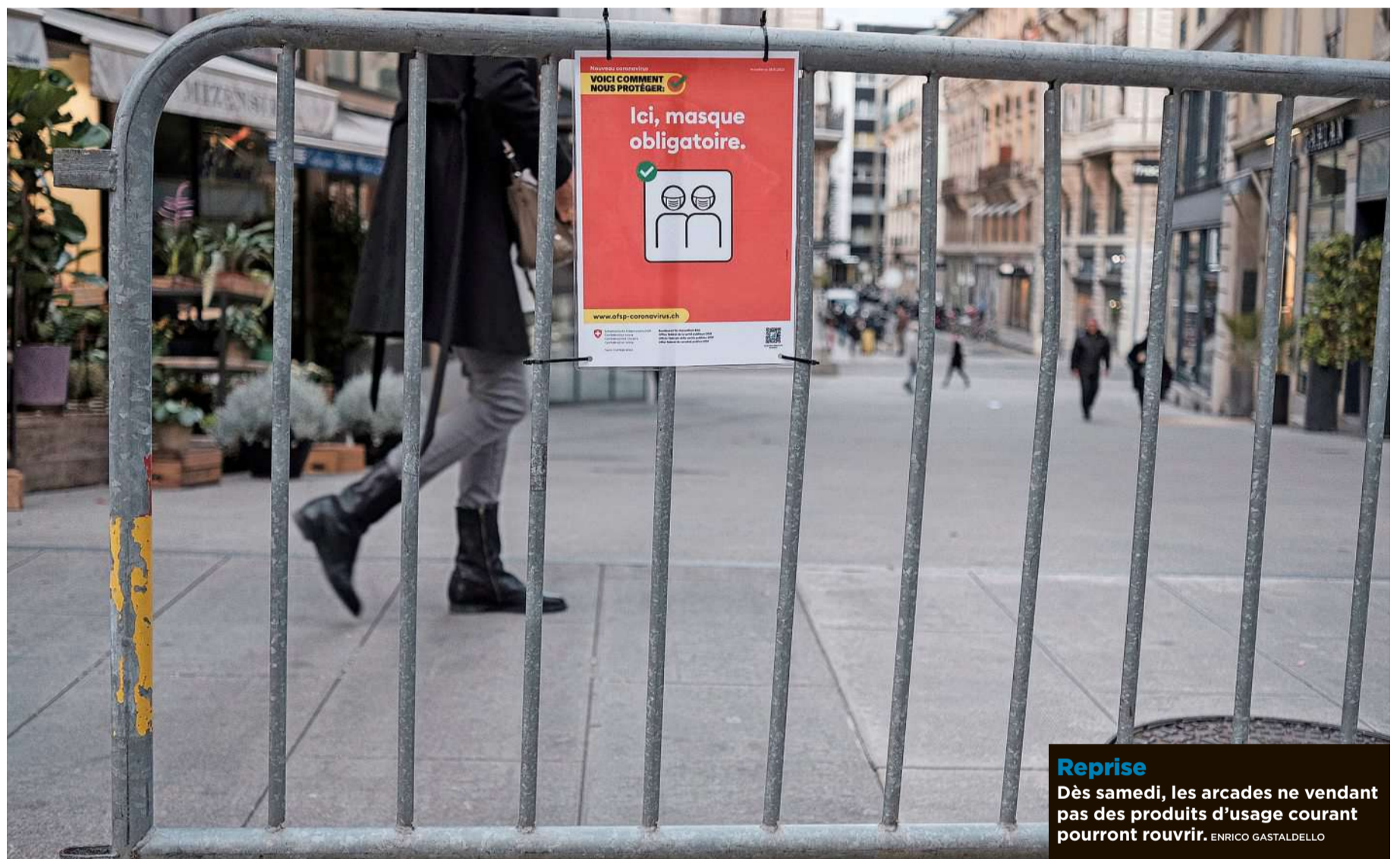
En plus, la France vient d'annoncer la réouverture ce samedi de ses commerces dits non essentiels. Les annonces de Paris ont influencé l'Exécutif genevois, admet-il. «Dans cette période commerciale importante, on ne pouvait pas se permettre de perdre un samedi de plus alors que les régions avoisinantes sont ouvertes», explique Nathalie Fontanet, conseillère d'État responsable de l'Économie. Cela aurait suscité l'incompréhension. Or, plus cette incompréhension est forte, moins les gens adhèrent aux mesures.

«Les commerçants genevois auraient mal vécu de voir leurs collègues vaudois continuer de bénéficier d'une hausse de 20% de leur chiffre d'affaires grâce aux déplacements des Genevois», confirme Mauro Poggia, son collègue à la Santé.

Menace de rebond

Tout n'est pourtant pas rose sur le front sanitaire. Les hôpitaux restent sous pression, avec 418 malades du Covid alités mercredi dans le canton, sans compter les 189 autres qui restent pris en charge pour leur convalescence difficile. Genève a recensé mardi 227 nouveaux cas, six fois moins que le dernier jour d'octobre, mais le virus rôde donc toujours et encore. Et la population est la même. Alors que l'Exécutif desserre l'étau des mesures de protection, sur quoi fonde-t-il son espoir d'éviter une troisième vague?

«C'est la victoire de l'optimisme sur l'expérience, mais la boutade est exagérée», répond Mauro Poggia. Il faut compter sur l'apprentissage de chacun. Il y a eu un relâchement cet été. J'espère que chacun aura appris de ses erreurs. Rien n'est gagné.» Le Canton mise sur le traçage des cas mais parie surtout sur la responsabilité de tous. «Si les courbes re-



Reprise
Dès samedi, les arcades ne vendant pas des produits d'usage courant pourront rouvrir. ENRICO GASTALDELLO

montent, on ne les laissera pas monter aussi haut avant de prendre des mesures», avertit la présidente de l'Exécutif, Anne Emery-Torracinta. Et Nathalie Fontanet de marteler: «Le commerce ne se remettrait pas d'une troisième fermeture, juge-t-elle. En règle générale, les commerçants ont joué le jeu, mais il faut maintenant que tous le fassent. Les premiers à accuser le Conseil

d'État sont souvent ceux qui n'ont pas respecté les règles.»

Clôture à 20 h le samedi

Des règles, le nouvel arrêté du Conseil d'État en dresse une liste impressionnante de trois pages. L'afflux de clientèle sera limité en fonction de la surface, la ventilation doit être régulière, les attractions spéciales susceptibles de provoquer une cohue sont prohi-

bées. Exit le Père Noël ou les ventes flash.

Pour lisser l'afflux des clients, les commerces pourront jusqu'à nouvel ordre ouvrir le samedi jusqu'à 20 heures. Une décision qui a suscité les foudres de la fédération des syndicats, qui reproche au gouvernement de tout sacrifier à l'économie et de livrer le personnel en pâture au virus. Grief supplémentaire: l'Exécutif aurait

contourné la loi sur les horaires en omettant de consulter le personnel. Un reproche qu'écarte Mauro Poggia: selon lui, la mesure étant de nature sanitaire, elle échappe à ce cadre légal.

Faillites redoutées

Du côté de la Fédération du commerce genevois, on juge ce cadre tenable, puisqu'il constitue une version détaillée de grandes lignes

déjà bien connues des détaillants du canton. L'heure est au soulagement, teinté de préoccupation. «Nous sommes très contents de cette réouverture, en particulier sur un samedi, journée très importante dans une période qui l'est autant», réagit Sophie Dubuis, présidente. Ce qui a été perdu en novembre ne sera pas récupéré en décembre à Genève, l'argent ayant été dépensé ailleurs. Or, ces deux mois constituent en moyenne 40% du chiffre d'affaires d'un commerce: c'est là qu'il peut dégager une marge et constituer une réserve pour l'année suivante. J'ai peur que des commerces ferment en fin d'année et que des emplois soient perdus.»

La Chambre de commerce se démène pour aider les tenanciers à surnager. Elle a dévoilé hier un soutien au commerce de proximité en ligne. Une centaine de commerçants genevois pourront ainsi bénéficier d'un accès sans frais à la plateforme informatique Genève Avenue.

Les musées, salles d'expositions et bibliothèques pourront aussi rouvrir samedi. Le reste des restrictions demeure en place pour l'heure, même si la restauration voit le bout du tunnel (*lire ci-contre*). Il reste à voir ce qu'en dira le virus.

Réouverture et indemnité: la restauration respire

«C'est une journée de bonnes nouvelles, ça faisait très longtemps.» Laurent Terlinchamp, président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG), ne cache pas sa joie. Les bars et les restaurants pourront reprendre leur activité le 10 décembre, une décision conjointe des cantons romands. Les établissements seront soumis aux mêmes restrictions qu'avant, soit fermeture de 23 h à 6 h, pas plus de quatre personnes par table, obligation de consommer assis et de récolter les coordonnées des clients, en plus du lavage des mains et du port du masque debout.

À cette bonne nouvelle s'en est ajoutée une autre: Nathalie Fontanet, magistrate chargée des Finances et de l'économie, a annoncé le dépôt d'un projet de loi d'indemnisation pour les restaurants, les bars ainsi que les cafétérias ouvertes au public. «Cela concerne 2200 établissements et 11'877 emplois, soit 3,6% des emplois du canton.» Le projet consiste en une indemnisation forfaitaire établie en fonction de la superficie d'exploitation destinée au service à la clientèle, et qui se monte à 50 francs par mètre

carré, pour trente jours de fermeture. Avec un plancher à 35 m² et 1750 francs et un plafond à 400 m² et 20'000 francs.

Cela représente 10,6 millions de francs au total, a ajouté la conseillère d'État avant de souligner combien ces professionnels étaient à genoux. «Ils ont souffert de fermetures de longue durée et lorsqu'ils ont pu rouvrir, ils ont été entravés dans l'exploitation de leurs lieux (limitation du nombre de clients, entre autres). À cela s'ajoutent les investissements parfois conséquents qu'ils ont dû consentir pour les moyens de protection. Ce milieu s'est senti abandonné, mais nous ne le laissons pas tomber.» Du côté des associations professionnelles, l'heure est au soulagement. Laurent Terlinchamp, comme Anthony Castrilli, président du Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers, loue la «nécessaire» uniformité cantonale sur la date de réouverture. Même s'il faut attendre deux semaines alors que les commerces rouvrent? «On pourra quand même faire une partie de décembre, relativise Anthony Castrilli. Quant à la logique de ne pas tout rouvrir en même temps, on peut tout à fait la comprendre.

Mais il faut du soutien pour ceux qui restent fermés; c'est désormais chose faite.»

Le président s'interroge toutefois sur le nombre maximum de convives par table, quatre, alors qu'il est de cinq dans la sphère privée. «Ce n'est pas logique, car nous disposons de meilleures mesures de protection et de traçage. Je crains que cela n'incite les gens à se rassembler chez eux, en plus grand nombre, et que les cas repartent à la hausse... Or, nous ne survivrons pas à une troisième fermeture.»

Au sujet de l'indemnité, il ajoute qu'une aide basée sur le chiffre d'affaires aurait probablement été «plus équitable». «Mais cela aurait demandé plus de temps avant de pouvoir la délivrer. La solution choisie est la meilleure dans une situation d'urgence.» Son homologue de la SCRHG aurait souhaité un montant plus élevé, «mais nous avons trouvé un consensus. Cette aide est une véritable bouffée d'air pour nous tous.» Le représentant, comme Anthony Castrilli, relève encore «l'écoute et l'action» de Nathalie Fontanet et de son département. «Quand on parvient à débloquent une aide ciblée de plus de 10 millions de francs, je dis merci.» **Aurélien Toninato**

Lire l'éditorial en une:
«Et bientôt la troisième vague?»